Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

Arrêté

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le règlement général de voirie du 16/12/1994, relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu, l'état des lieux,

Vu, le Code de la Route,

Vu, la demande du Centre de Secours de Châteaubriant en date du 21 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers de la voirie lors d'un exercice de secours à l'Emeraude Cinémas rue de la Vernisserie,

ARRÊTE

Article 1

La circulation de tous les véhicules est interdite rue de la Vernisserie, rue Jean Jaurès dans la partie comprise entre la rue Guy Môquet et la rue du Gaz, ainsi que sur le parking de la rue Guy Môquet à l'angle de la rue Jean Jaurès, à l'exception des véhicules de secours et des riverains.

Article 2

La circulation piétonne est maintenue en permanence.

Article 3

Le stationnement des véhicules est interdit rue de la Vernisserie, rue Jean Jaurès, dans la partie comprise entre la rue Guy Môquet et la rue du Gaz ainsi que sur le parking de la rue Guy Môquet à l'angle de la rue Jean Jaurès.

Article 4

Les véhicules en stationnement gênant seront évacués en fourrière aux frais des propriétaires.

Article 5

La signalisation liée au stationnement, à la circulation et aux déviations sera mise en place par les services municipaux.

Article 6

Ces prescriptions sont applicables le 3 avril 2023 de 8h30 à 12h00.

Article 7

Madame la Directrice Générale des Services de la ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le chef du Poste de Police municipale et Madame le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Incendie et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT. En l'Hôtel de Ville, le 2 8 MAR. 2023

Le Maire,

Alain HUNAULT

